SERRALONGUE notre village

Canigou

Toi dont le front altier
s'élève dans la nue
Pardessus les hauts monts,
vers l'azur éternel,
Toi que le pâtre chante et
que l'aigle salue
En planant dans le ciel ;
Canigou ! Roi puissant de
nos chères montagnes,
Veillant avec amour sur
notre Vallespir.
Ton royaume s'étend de ces
vertes montagnes
Jusqu'à ces plages d'or ou le
flot va mourir.

Abdon POGGI

Sommaire

Le mot du Maire 2
Vie municipale.....3
Liste des délibérations....7
Vie Pratique 8
Communication.....9
Vie Associative.....10
Etat civil 12
Agenda.....12

Bulletin municipal n° 62- Juin 2014

Le MOT du Maire

Chers amis,

Le 23 mars, vous avez élu dès le premier tour, tous les candidats de la liste d'Union Républicaine d'Intérêts Communaux que j'avais l'honneur de présenter. Je profite de ces quelques lignes pour vous remercier une nouvelle fois pour la confiance que vous nous avez accordée.

Ce nouveau mandat s'annonce déjà difficile; car il faudra se plier aux nouvelles réorganisations gouvernementales :

- ✓ Nouveaux rythmes scolaires : à mettre en place à la rentrée de septembre 2014
- ✓ Redécoupage des régions : nouveau découpage des cantons, éventuelle disparition des départements, nouveau statut pour le Pays Pyrénées Méditerranée, qui deviendrait Pôle d'Equilibre Territorial (c'est lui qui nous attribue les subventions de l'Europe), le démantèlement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer …

Cependant les communautés de communes prennent d'avantage de compétences : *Economie et finances, Forets et bois énergie, Fonds de concours, Les aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, les Produits du terroir, l'Enfance jeunesse, Les Maisons de santé rurale, la Culture et le patrimoine, les Nouvelles technologies…*, et pourraient venir « au secours des communes ».

Comme vous le voyez, l'horizon n'est pas sombre, mais il sera différent. A nous de nous adapter rapidement à tous ces changements afin d'obtenir les subventions nécessaires pour nous aider à financer nos travaux.

Un petit point sur les travaux.

*__Le multiple rural__ : Nous avons reçu la notification de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, **72100€**, promise par Mr le Sous-Préfet, que nous attendions avec impatience. Nous avons demandé une subvention au **FISAC** *(Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.)* d'un montant de**72100€,** pour le multiple rural et **5 684€** pour les équipements. Nous attendons avec le Pays Pyrénées Méditerranée la mise en place des fonds Européens pour demander une subvention.

*__La réparation de la route de Can Pelat, (dégâts ERDF)__ : les travaux sont terminés pour un montant de 22278 €.

*__La table d'orientation au Conjurador__ : En étroite collaboration avec « les amis du musée Médiéval », le programme avance tranquillement. Le dessin est validé et les pierres en granit « de nos montagnes » qui serviront à construire le pied, sont en train d'être taillées.

*__Les travaux sur la courtine de la tour médiane de Cabrenç__ : Mr Morin, architecte du patrimoine est en train de finaliser le projet. Ces travaux seront réalisés en collaboration avec l'Association de Sauvegarde du Château et des Tours de Cabrenç.

Une réunion publique aura lieu le **samedi 26 juillet** 2014 à 17h00 à la salle polyvalente.

A toutes et à tous je vous souhaite, des à présent, de passer de bonnes fêtes et d'agréables vacances à Serralongue.

Bien amicalement à tous.

Jean-Marie BOSCH
Maire de Serralongue

69ème réunion du conseil municipal du vendredi 24 janvier 2014 :

Adoption du nom de l'école « Michel Maurette » :L'inspecteur d'académie de Perpignan a fait parvenir un courrier à la Mairie pour demande de copie de la délibération de modification de nom de l'école primaire : Michel MAURETTE. Délibération : vote POUR à l'unanimité

1.Demande de subvention LEADER / Equipements du restaurant et du bar / Bistrot de Pays – Multiple rural : Une délibération doit être prise pour effectuer une demande de subvention concernant l'équipement du restaurant et du bar (équipement matériel de cuisine : 19 979,00€, comptoir et équipement bar : 8 645,00€ soit un total de 28 424,00€. LEADER nous subventionne à hauteur de 12 507,00€ HT (44%). L'auto financement de la commune s'élève à 15 617,00€. Délibération : vote POUR à l'unanimité

2.Dégradation porte de l'école : Suite à la dégradation de la porte de l'école, le devis des travaux de réparation s'élèvent à 876,00€ TTC. Le conseil municipal doit prendre une délibération pour accepter la somme de 438,04€ de la part des 2 familles concernées.
Délibération : vote POUR à l'unanimité

3.Point sur le multiple rural :

Point sur les subventions	euros HT
Sous Préfecture	72 100,00
CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement)	30 000,00
Conseil Régional	89 000,00
Conseil Général	40 395,00
Europe - Pays Méditerranée (à demander)	95 198,20
Europe - Pays Méditerranée	12 507,00
FISAC (chambre de commerce) (à demander)	36 050,00
TOTAL SUBVENTIONS	375 250,20
TOTAL PROJET	475 991,00
Autofinancement commune	**100 740,80**

4.Point sur les travaux de voirie : Faire le point sur le reste à réaliser concernant la voirie et attendre la dotation de voirie communale pour envisager les travaux de la Rue du bac petit (à prévoir sur le budget 2014)

5.Lotissement des cerisiers / Etat des lieux / Promoteurs immobiliers / Appel d'offre : Le lotissement des cerisiers est toujours en suspens. Le conseil municipal décide de lancer un appel d'offre de promoteurs immobiliers pour faire avancer le projet.

6.Rythmes scolaires : compte rendu : C'est la Communauté des Communes du Haut Vallespir qui va gérer les activités périscolaires. A l'heure actuelle, pour les écoles des communes concernées il faudrait 50 intervenants. Pour la commune de Serralongue, il en faudrait 2, et qui seront formés. Les heures d'intervention ont été fixées de 15h45 à 16h30. L'enseignant peut devenir moniteur mais en heure supplémentaire (à salaire moindre). Nous avons 3 maternelles et 12 élémentaires et sommes en zone de revitalisation rurale. Les jours concernés sont : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il faudra donc engager des personnes supplémentaires. A date, les frais pour la commune seraient de 150,00€ par enfant par an.

70ème et dernière réunion du conseil municipal du vendredi 07 février 2014 :

1.Vote des tarifs du Service des Eaux et de l'assainissement 2014 : Le vote des tarifs du Service des eaux et de l'assainissement 2014 est reporté. Le conseil municipal précise que les tarifs ci-dessous voté le 22 mars 2013 seront appliqués sur la facture de septembre 2014 :

Services eau, assainissement	2013
Le m3 d'Eau Potable	1,13
Le m3 d'Assainissement	1,00
Location de compteur AEP	18,50
Entretien du branchement AEP	36,00
Part fixe eau usée	16,00

2.Vote des subventions aux associations

Subventions aux associations	2014
Comité des fêtes	2 500,00
Association de chasse	130,00
Association de pêche	130,00
Boule de Cabrenç	150,00
Groupe sardaniste	120,00
Gymnastique	120,00
Syndicat d'Initiative	600,00
Syndicat d'élevage	100,00
Foyer Collège d'Arles-sur-Tech	120,00
Pompiers St.Laurent-de-Cerdans	150,00
Ecole de Rugby Céret	120,00
Ensemble Vocal du Haut Vallespir	80,00

Délibération : vote POUR à l'unanimité.

3. Attribution et modification de nom de rues (village) : Les plaques des noms de rues sont commandées pour Can Guillamou. Suite aux problèmes de correspondance entre le cadastre et le terrain (nom de rue, numéro pas toujours en adéquation entre ce qui est sur papier et ce qui existe) remontés à Mr Le Maire, le conseil municipal doit prendre une délibération pour création des rues suivantes sur documents administratifs :
   - Rue Joseph Ponset
   - Chemin de Can Bousquet
   - Rue du Serrat Couloumer

Et permuter au niveau administratif le nom de la rue du Conjurador par la rue Jeannot QUINTANA. Mr Le Maire doit prendre un arrêté et rendre compte à tous les services de l'état pour mise à jour de ces données Délibération : vote POUR à l'unanimité.

4. DETR 2014 : nouveau tableau financier

Le dossier présenté en 2013 doit être remis à jour avec les nouveaux chiffres. Délibération : vote POUR à l'unanimité.

5. Frais de fonctionnement de l'école de Serralongue et Lamanère

La commune de Lamanère va participer aux frais de fonctionnement de l'école de Serralongue pour un montant de 6150,00€ pour l'année scolaire 2013/2014 (5 enfants) hors temps périscolaires (rythmes scolaires).
Une convention sera établie entre la mairie de Serralongue et la mairie de Lamanère. Elle sera modifiée tous les ans avant chaque rentrée scolaire. Délibération : vote POUR à l'unanimité.

1ère réunion du conseil municipal du vendredi 28 mars 2014 :

1. Election du Maire

ELECTION DU MAIRE :			
1 candidat	**Jean Marie BOSCH**	Unanimité	ELU

2. Election des Adjoints

Jean Marie BOSCH propose de rester sur **2 adjoints.** Sabine QUINTANA ne souhaite pas se représenter au poste d'adjoint.

ELECTION DU 1er ADJOINT :		
Jeannette JEANSON	7 voix	ELUE
Jean-Pierre COMAILLS	2 voix	
Gérard PIRON	2 voix	

ELECTION DU 2eme ADJOINT :		
Philippe JUANOLA	2 voix	
Jean-Pierre COMAILLS	1 voix	
Gérard PIRON	8 voix	ELU

3. Election des délégués à la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

Jean-Marie BOSCH et Jeannette JEANSON

4. Election des délégués dans les organismes extérieurs :

ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS :		
Organisme	**Titulaire(s)**	**Suppléant(s)**
SIVOM	Jean-Marie BOSCH	Gérard PIRON
	Philippe JUANOLA	Jeannette JEANSON
SPANC 66	Sabine QUINTANA	Jean-Pierre COMAILLS
SYDEEL	Sabine QUINTANA	Richard TENAS
CANIGOU grand site	Jean-Pierre COMAILLS	Eve ROIG
SIGA du TECH	Philippe JUANOLA	Gérard PIRON
Pays Méditerranée	Eve ROIG	Gérard PIRON

5. Vote des 3 taxes communales (Habitation, Foncier bâti et foncier non bâti)

Taxes communales	**2014**
Taxe d'**H**abitation	8,20
Taxe **F**oncier **B**âti	11,31
Taxe **F**oncier **N**on **B**âti	49,45

Délibération : vote POUR à l'unanimité.

Avancement :

Nous adressons toutes nos félicitations à Jean-François ROUSTANY qui vient de réussir le concours d'Adjoint Technique de 1er classe. Bravo !

2eme réunion du conseil municipal du vendredi 25 avril 2014 :

1 -Comptes administratifs 2013 : Mme Jeannette JEANSON présente les Comptes Administratifs 2013.
Budget principal : L'exercice Compte Administratif 2013 « principal » se termine avec un excédent de 48 227.09 €
Budget annexe Service de l'Eau et de l'Assainissement : L'exercice Compte Administratif 2013 « annexe » se termine avec un excédent de 10 306.70 €
Pour les Comptes Administratifs : **vote à l'unanimité**.

2 - Comptes de gestion 2013 : Budget principal et Budget annexe Service de l'Eau et de l'Assainissement
A l'unanimité le conseil Municipal approuve les 2 comptes de gestion, établis par Mme La trésorière.

3 - Affectation du résultat

1. Budget principal : Pour le budget Principal, **à l'unanimité**, l'excédent d'exploitation de 48 727.09€ est affecté comme suit:
   - ✓ 16 040.09€ est reporté à la section de fonctionnement (R002) du budget 2014
   - ✓ 32 687.00€ est reporté en couverture de besoin de financement (R1068) au budget 2014
2. Budget annexe Service de l'Eau et de l'Assainissement : Pour le budget Annexe Eaux et Assainissement, **à l'unanimité** l'excédent d'exploitation de 10 306.70€ est affecté comme suit : 10 306.70 € est reporté à la section fonctionnement (R002) du budget 2014

4 - Vote des budgets 2014
M. Jean-Marie BOSCH présente les budgets 2014.

Budget principal Commune

Fonctionnement :	Recettes : 278 444. € Dépenses : 278 444 €	Investissement :	Recettes : 641 960 € Dépenses : 641 960 €

Budget annexe Service de l'Eau et de l'Assainissement

Fonctionnement :	Recettes : 52 716. € Dépenses : 52 716 €	Investissement :	Recettes : 67 695 € Dépenses : 67 695 €

Pour les budgets 2014 : **vote à l'unanimité**

5 – Demande de subventions au FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)
Délibération pour la demande de subvention au FISAC. 20 % sur 360 500 euros soit 72 120.00 euros et 20% sur 28 424 euros soit 5 684.00 euros
Vote à l'unanimité

6 – Délégation du Conseil Municipal au Maire : Délégation au Maire est donnée à l'unanimité
7 – Montant des Indemnités du Maire et des Adjoints : 12% de l'indice 1015 pour le Maire et 4.80 % de 'indice 1015 pour les Adjoints
8 – Compte-rendu du Conseil Communautaire (CCHV) Jean-Marie BOSCH retrace les différentes phases de l'élection du Président et des Vice-présidents de la Communauté de Commune. Il est convenu que les Maires n'ayant pas de vices présidences sont d'office nommés dans le bureau

3eme réunion du conseil municipal du vendredi 23 mai 2014 :

1. **Délibération pour demande de subvention (rénovation du terrain de tennis)** : Une délibération doit être prise pour faire une demande de subvention auprès du conseil général, conseil régional... devis de 19 944,00€HT. DELIBERATION : vote POUR à l'unanimité

2. **Délibération pour le transfert de la compétence « périscolaire » / TAP-NAP à la Communauté de communes du Haut Vallespir** Ce sont les conseils de classe qui vont décider des horaires de périscolaires. Le 6 juin 2014, doit être rendu le PEDT : Projet Educatif de Territoire rédigé en commun élus/éducation. La Mairie propose 2 x 1,5 heures de périscolaire alors que le professeur des écoles de Serralongue souhaiterait une fois 3 heures sinon retour comme initialement à 4 x ¾ d'heure. TAP : Temps Activités Périscolaires - NAP : Nouvelles Activités Périscolaires. Le Conseil Municipal doit délibérer pour le transfert de compétence « périscolaire » à compter du 1er septembre 2014 à la CCHV. DELIBERATION : vote POUR à l'unanimité

3. **Délibération pour le montant des indemnités du Maire et des Adjoints** : Pour le maire, ce serait d'augmenter à 17% (soit 646,25€ brut) et pour les adjoints à 6,6% (250,90€ brut). DELIBERATION : contre : 3, abstention : 2, POUR : 6

4. **Délibération pour l'établissement de la commission communale des impôts directs** : 12 titulaires et 12 suppléants désignés par Mr Le Maire. Parmis eux, 6 titulaires et 6 suppléants seront désignés par le service des impôts. DELIBERATION : vote POUR à l'unanimité

5. **Décision modificative Route de Can Pelat :** DM (Décision modificative) n°1 : transfert de 22 278,36€ de la section de recette « autres produits exceptionnels sur opération de gestion » vers la section de dépenses de fonctionnement « voies et réseaux ». Cette somme sera remboursée par les assurances AXA ERDF. Une délibération doit être prise pour ce transfert DELIBERATION : vote POUR à l'unanimité

6. **Délibération Installation de la table d'orientation :** Le conseil municipal approuve la convention proposée entre l'association « Les amis du Musée Médiéval » et la Commune et sa participation financière d'un montant de 3570,00€, autorise Mr le Maire à signer la convention. Le financement est inscrit au budget 2014 de la commune. DELIBERATION : vote POUR à l'unanimité

7. **Compte rendu du conseil Communautaire (CCHV) :** Création des commissions de travail. Indemnités : Président (1064, 41€ brut) – Vice Président (456,18€ brut) . Motion pour le maintient d'une classe à l'école de Prats de mollo. Réforme des rythmes scolaires

8. **Site Internet de la commune :** 3 devis ont été faits pour la mise à jour du site internet de la commune (qui date de 2001) . Le site Référence choisi peut être consulté sur : http://reseaudescommunes.fr/fr/site-internet-reference. Le coût par an soit 554,40 € TTC. DELIBERATION : vote POUR à l'unanimité

9. **Achat de matériel vidéo :** Le projet d'achat de matériel vidéo est annulé

4eme réunion du conseil municipal du vendredi 27 juin 2014 :

1. **Délibération /Délégation au Maire pour ester en justice/ mandatement d'avocat /Affaire Copy Sud** : Dans le cadre de la dématérialisation des données de la Mairie, la société Copy Sud nous a proposé ses services, le matériel devait nous appartenir au bout de cinq ans. Nous devenions commune de référence. Le contrat a été signé par la Mairie puis retourné signé par Copy Sud avec les trimestres modifiés. Plusieurs communes sont dans notre cas. La commune s'est rapprochée de l'association des maires et des adjoints pour avoir les conseils d'un avocat. La société Copy Sud a mis la commune de Serralongue au tribunal administratif. Le conseil municipal délibère pour autoriser la délégation au Maire pour poursuivre en justice la société Copy Sud. DELIBERATION : vote POUR à l'unanimité

2. **Délibération/Désignation d'un délégué au CNAS :** Comité National d'Action Sociale : désignation d'une déléguée élu : Jeannette JEANSON. Voir ce dont ont bénéficié les employés depuis l'adhésion au CNAS. DELIBERATION : vote POUR à l'unanimité

3. **Délibération/Multiple rural/Evolution de l'enveloppe :** Suite à l'évolution de l'enveloppe du multiple rural, Mr YESTE l'architecte demande à recaler ses honoraires sur la nouvelle estimation. Une discussion doit être faite avec lui pour clarifier certains points.

DELIBERATION reportée

4. **Point sur le Multiple rural /stade Avant-Projet Définitif** : Présentation des derniers plans de Mr YESTE. Des modifications sont à prévoir Et nécessité d'une réunion avec Mr YESTE pour en discuter. Mme BASCOU du Crédit Agricole nous a fait une proposition d'un emprunt de 100 000euros à un taux de 3,60% pendant 15 ans avec des annuités fixées à 8744,37 euros. Nous avons actuellement des prêts qui sont en train de se terminer. La fin de ces prêts et le nouvel emprunt nous amèneront à réduire l'endettement de la commune

5. **Compte rendu réunion SPANC :** Réunion de présentation et mise en place des bureaux mardi 25 juin 2014. Présentation aux conseillers municipaux du SPANC 66 et de ses missions. Pour tout complément : www.spanc66.fr

Point sur l'évolution de la règlementation sur l'urbanisme (loi « ALUR) : Accès au Logement et en Urbanisme Rénové » applicable depuis le 26 mars 2014, implique la suppression du COS « coefficient d'occupation des sols » et de la possibilité de fixer des tailles minimales de terrain. Elle supprime également le contrôle des divisions de terrains bâtis. A ce titre, les élus et instructeurs des permis dans les communes devront être vigilants sur l'existence de l'avis favorable du SPANC 66 pour la réalisation d'un assainissement non collectif avant le dépôt de permis. L'avis du SPANC 66 en zone d'assainissement non collectif est une pièce obligatoire au permis depuis le 1er janvier 2011. Compte tenu de la disparition du COS, si aucune solution technique n'est envisageable pour la réalisation d'un dispositif d'assainissement non collectif, le SPANC66 émettra un avis défavorable et le permis de construire devra être refusé.. Aucun changement pour le moment pour les communes en POS mais à suivre.

6. **Compte rendu CCHV :** Ajustement de crédit / nouveau « château bleu » : achat de terrain par la CCHV pour un montant de 250 000 euros. Ce projet prévoit la création de 60 emplois, avec une école d'aides soignantes. Centre techniques intercommunal : ancien locaux de VAILLS. Réhabilitation du refuge de San Guillem avec un gardien pour un montant de 765 173euros HT. Centre de Baillie : 1 145 000 euros HT (DETR : 150 000 euros) .Rythmes scolaires : nous aurons une subvention de 54euros par enfants par an par la CAF en fonction de la présence de l'enfant et 90 euros par l'état (50 + 40 car nous sommes en ZRR : Zone de revitalisation rurale) sur une période de 2 ans maximum. Sur Serralongue : 2 fois 1h30 le mardi et le vendredi de 15h à 16h30.

7. **Soutient à Benoit :** Soutient à Benoit : dotation de 180,00euros à l'association DELIBERATION : vote POUR à l'unanimité

8. **Compte rendu réunion SYDEEL :** Mise en place du bureau et présentation du SYDEEL/ Présentation aux conseillers municipaux des missions du SYDEEL

9. **Compte rendu réunion « Canigou Grand Site »** : Rappel des missions et présentation du « Canigou Grand Site ». Piste de Ballach, piste du Llech en sécurisation pour des détachements de bloc. Piste de Mariailles en travaux. Offre de canyonning : 42000 personnes ont pratiqué le canyonning dans le département en 2013soit 1 600 000 euros de recette. Randonnées pour les handicapés à pied à cheval.

La réunion était axée sur des activités de loisirs. Une deuxième réunion a eu lieu à la Bastide, une personne de NATURA2000 a parlé des 3 sites classés. Etude de faisabilité de la fermeture du LLECH (sauvegarde des chauves souris). Présentation du SIGA et du guide NATURA 2000 (disponible en Mairie) Réunion « destinations touristiques » : étude marketing en cours pour diagnostique et stratégie à appliquer pour promouvoir le site. Balade au départ de Batère en cours. Aménagement du parking de la LLO, gite de las conques. Suppression de chevaux et calèches au Cortalets (68 000euros apportés). Plaquettes faites pour un budget de 15 000euros. L'an prochain le budget prévu sera doublé. Pour la bulle du Canigou : voir s'il y a eu une inscription au plan départemental de randonnées (au CG)

10 . Compte rendu de la réunion « Bois et énergie » : Présentation de l'existant des chaudières bois. Pérennité de l'approvisionnement avec des secondes coupes dans les châtaigneraies. Valeur calorifuge des certaines essences.

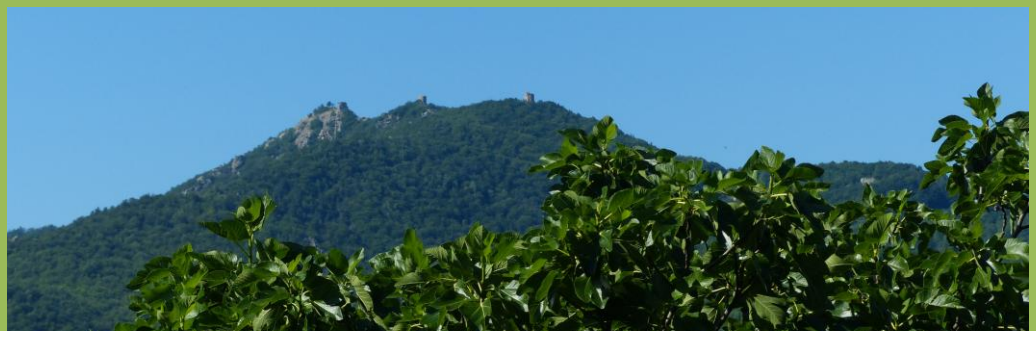

LISTE *des délibérations*

Délibérations 2014 N° 001 au N° 031		
N°001	Multiple rural del CANIGO/ Bistrot de Pays / LEADER	24/01/2014
N°002	Ecole Primaire/Adoption du Nom de Michel MAURETTE	24/01/2014
N°003	Service des Eaux et Assainissement : Tarifs 2013-2014	07/02/2014
N°004	DETR 2014/ Multiple rural del CANIGO/ Bistrot de Pays	07/02/2014
N°005	Financement des dépenses scolaires	07/02/2014
N°006	Village : Attribution et régularisation de noms de rues	07/02/2014
N°007	Election du Maire	28/03/2014
N°008	Fixation du nombre d'Adjoints au Maire	28/03/2014
N°009	Elections des adjoints au Maire	28/03/2014
N°010	Désignation des délégués au SYDEEL 66	28/03/2014
N°011	Désignation des délégués au S.I.G.A/	28/03/2014
N°012	Désignation des délégués au SPANC 66	28/03/2014
N°013	Désignation des délégués au S.I.V.O.M	28/03/2014
N°014	Fiscalité Directe Locale : Taux des 3 Taxes locales 2014	28/03/2014
N°015	Désignation des délégués au Syndicat Mixte Canigo Grand Site	28/03/2014
N°016	Désignation des délégués au Pays Pyrénées Méditerranée	28/03/2014
N°017	Membres des Commissions Communales	28/03/2014
N°018	Indemnités du Maire et des Adjoints	25/04/2014
N°019	Délégation du Conseil Municipal au Maire	25/04/2014
N°020	Approbation du compte administratif 2013/Service des Eaux et Assainissement	25/04/2014
N°021	Approbation du compte administratif 2013/ Commune	25/04/2014
N°022	Affectation du résultat de fonctionnement 2013/Service Eaux et Assainissement	25/04/2014
N°023	Affectation du résultat de fonctionnement 2013/Commune	25/04/2014
N°024	Budget Principal/Commune 2014	25/04/2014
N°025	Budget Annexe/Service des Eaux et de l'assainissement 2014»	25/04/2014
N°026	Multiple rural del CANIGO/ Bistrot de Pays / FISAC /	25/04/2014
N° 027	Transfert compétence périscolaire / TAP à la communauté de communes du haut Vallespir	23/05/2014
N°028	Décision Modificative N°01	23/05/2014
N°029	Constitution de la commission communale des impôts directs	23/05/2014
N°030	Installation d'une table d'orientation au Conjurador. Convention entre la commune et le Musée	23/05/2014
N°031	Indemnités du Maire et des Adjoints	23/05/2014

Déjections canines :

Il y a de plus en plus de chiens qui se promènent seuls dans le village et par voie de conséquence on trouve de nombreuses déjections. Certains propriétaires accompagnent leur « animal de compagnie », mais les résultats sont identiques, le maître tourne la tête, fait comme s'il n'avait rien vu, et continue son petit bonhomme de chemin. Il est bon de rappeler ces quelques règles en guise d'avertissement, avant d'être obligé de prendre des sanctions. Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins, elles salissent les voies publiques, les trottoirs ou les espaces verts, les jeux publics pour enfants, et participent à la prolifération des microbes. Elles peuvent être ramassées à l'aide de sacs spécifiquement conçus pour cela ou avec n'importe quel autre moyen approprié pour rendre les lieux propres. Ensuite, vous n'avez plus qu'à les jeter dans l'une des multiples corbeilles de propreté présentes sur l'espace public.

Ramasser les déjections de son animal est une obligation prévue dans le code pénal (art R632-1), du règlement sanitaire départemental (art 97 et 122). Le non ramassage fait encourir à son maître une contravention d'un montant **minimal de 35€.** L'article 99 du règlement sanitaire départemental stipule : « Il est interdit d'abandonner des détritus d'origine animale susceptibles de souiller la voie publique ou de provoquer des chutes ». Enfreindre cette obligation constitue une infraction qui peut être sanctionnée par une amande pouvant s'élever jusqu'à **450€.**

Ramasser les déjection de son animal : un geste civique simple à pratiquer au quotidien pour qu'il ne soit pas « un gêneur » pour les autres. C'est grâce au comportement de son maître que votre chien sera accepté au village.

Prévention contre les incendies – Débroussaillement obligatoire

Le Maire communique,

Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région Méditerranéenne et notre commune n'échappe pas à la règle. Il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou de ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu à notre patrimoine, le code forestier (article L.134-6) **oblige** les propriétaires situés en zone boisée et à moins de 200 mètres des bois, landes, maquis, garrigues, et dont vous faites partie, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé conformément aux prescriptions suivantes :

- ✓ **aux abords des constructions, sur un rayon de 50 m** (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines)
- ✓ **la totalité de votre terrain** si celui-ci se trouve **dans la zone urbaine** (zone U) du PLU en vigueur (se renseigner en Mairie),
- ✓ **la totalité de votre terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement,**
- ✓ **la totalité des terrains si ce sont des terrains de camping ou de stationnement de caravanes.**

Vous devez donc effectuer les travaux de débroussaillement et de maintien en état débroussaillé des terrains dont vous avez la charge.

Si les travaux n'ont pas été réalisés, vous serez en infraction et pourrez être verbalisé conformément à l'article R.163-3 du code forestier. Les travaux seront alors exécutés d'office à vos frais (article L. 134-9 du code forestier) après une mise en demeure restée sans effet au terme du délai fixé.

Nuisances sonores :

Quand arrivent les beaux jours, les bruits des tronçonneuses, débroussailleuses, tondeuses et autres, résonnent dans notre village. Aussi afin de préserver le repos de chacun, il est demandé de respecter les horaires suivants :

- ➢ Pendant la semaine et le samedi : de 8h à 12h et de 14h à 19h
- ➢ Le dimanche : 8h à 12h

Merci d'avance

Le blog de l'Indépendant

Jean-Pierre JUANOLE, correspondant Serralonguais pour l'Indépendant est à la disposition des diverses associations, de la municipalité, du syndicat d'initiative et du comité des fêtes, afin qu'ils le sollicitent pour toute information locale à publier.
Vous pouvez retrouver tous les articles 2014 de l'Indépendant relatifs à Serralongue (article complet et des photos complémentaires qui ne sont pas publiées) sur internet via le blog **"serralongue-jpj".**
A partir de "google" ou autre moteur de recherche, taper "serralongue-jpj"
ou l'adresse suivante :
http://serralongue-jpj.blogs.lindependant.com/

Les rythmes scolaires :

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 Juillet 2013 (loi Peillon) impose la réforme des rythmes scolaires, engagée pour la rentrée 2013, sera généralisée à celle de 2014, sous le nom de TAP (temps activités périscolaires). Emploi du temps prévu à ce moment là quatre fois 45 mn de 15 h 45 à 16 h 30.

Un assouplissement de cette loi a été aménagé par le nouveau Ministre Monsieur HAMONT à savoir deux fois 1 h 30 ou une fois 3 heures, la nouvelle appellation est NAP (nouvelles activités périscolaires).
En Mai 2014 les compétences pour les NAP on été transférées à la Communauté de Communes qui prend en charge le personnel intervenant d'une part l'achat du matériel et l'organisation des services proposés d'autre part.
Pour l'ensemble des écoles de la communauté de Commune (sauf pour Amélie les Bains pour laquelle nous attendons les conclusions de l'Inspection d'Académie) le temps des NAP a été adopté pour des périodes de 2 fois 1 h 30, les mardis et vendredis de 15 h à 16 h 30. Le transport étant assuré comme à l'habitude à la fin des NAP. Le coût de ces NAP totalement pris en charge par les Communes se monte à 144 euros par enfant et par an (répartis comme suit : fonds d'amorçage 90 euros de l'Etat et 54 euros de la CAF (Caisse d'allocations Familiales)
Ce fonds d'amorçage devrait nous être attribué pour une durée de deux ans après quoi les Communes auront à leur charge la totalité de ces 90 euros.

Il nous a été précisé lors d'une réunion que la CAF ne verserait les 54 euros que si les enfants étaient présents. Il est donc indispensable que les enfants participent à ces activités.

Les parents d'élèves

Le site internet de Serralongue :

Le site internet de Serralongue (qui date de 2001) : www.serralongue.com est en cours de réactualisation pour une version plus interactive, et plus moderne que l'on espère plus conviviale. Toutes vos remarques, annonces (gîtes, associations etc..) sont les bienvenues pour répondre au mieux à la demande de nos internautes.
Contact : sabquintana@wanadoo.fr

Groupe sardaniste de Serralongue :

Le « groupe sardaniste de Serralongue » a tenu son assemblée générale annuelle samedi 26 avril dernier.
Madame la présidente ouvre la séance et remercie les membres présents. Elle donne lecture du compte rendu de l'année écoulée, remercie les membres qui ont participé régulièrement à nos séances, et souhaite la continuité pour 2014 en espérant accueillir de nouveaux membres qui seront toujours les bienvenus. Le trésorier a présenté les comptes et a donné lecture des recettes et dépenses de l'année 2013 qui laissent apparaître un solde positif. La cotisation annuelle de 10 € sera reconduite pour 2014.
Renouvellement du bureau : Les membres sortants ne sont pas démissionnaires, pas de nouveau candidat, le bureau est reconduit dans son intégralité :

Présidente : Caréras Marie-Rose	Vice-président : Comaills Jean-Pierre
Secrétaire : Juanola Mado	Secrétaire Adjointe : Jeanson Jeannette
Trésorier : Juanole Jean-Pierre	Trésorière Adjointe : Pujol Renée.

Calendrier prévisionnel 2014 :
Le calendrier prévisionnel suivant a été établi (si des changements interviennent dans la programmation, vous en serez informés).
Samedi 5 juillet 2014 - 21 h Place publique
Samedi 12 juillet 2014 - 21 h Place publique
Samedi 19 juillet 2014 - 21 h Place publique
Samedi 26 juillet 2014 - 18 h Place publique (avant repas Comité des Fêtes)
Samedi 2 août 2014 - 21 h Place publique
Samedi 9 août 2014 - 17 h sardanes de la Festa Major à Lamanère
Mercredi 13 août 2014 - 17 h sardanes de la Festa Major à Serralongue
Jeudi 14 août 2014 - 18 h Place publique (avant apéro Comité des Fêtes)
Samedi 23 août 2014 - 21 h Place publique
Samedi 30 août 2014 - 21 h Place publique
Samedi 6 septembre 2014 - 21 h Place Publique
Samedi 20 septembre 2014 - 21 h Place Publique
En fonction du temps et de la présence des membres on pourra envisager d'autres soirées.

Venez nombreux et amenez vos amis, s'ils ne savent pas danser ils apprendront !

Association de Pêche :

Les tronçonneuses avaient remplacé les cannes à pêche

Samedi 12 avril 2014, à l'initiative de la société de pêche de Serralongue, une quinzaine de pêcheurs ont participé à une matinée de nettoyage des berges sur le parcours touristique de St. Laurent de Cerdans.
Sur 800 m environ, entre le pont de « Riuros » et le passage à gué «de l'Orry », les berges ont été débroussaillées, les arbres morts ou déformés qui obstruaient le cours d'eau ont été débités et évacués. Quelques sacs de détritus divers ont été évacués par la même occasion.
Ce parcours « pêche de loisir » très fréquenté lors des déversements (8 mars, 19 avril et 17 mai) mérite un entretien facilitant l'accès surtout pour les jeunes et nos anciens..
Ce tronçon de cours d'eau ne représente qu'un infime linéaire du réseau piscicole que gère l'AAPPMA mais il vient en complément des travaux réalisés par la Fédération de Pêche et le SIVU du Tech.
Un repas, servi par Fleur au café de La Poste a régalé l'ensemble des participants.
Le Président remercie les bénévoles, la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le SIVU du Tech pour toutes ces actions qui redonnent à la rivière un bel aspect et aux pêcheurs l'envie d'y pratiquer leur loisir favori.

Félicitations à tous les participants et à l'année prochaine.

Rallye du Vallespir :

Cette année encore le rallye du Vallespir a traversé notre commune et réuni beaucoup de monde sur le bord de nos belles routes de montagne. Cette attraction qui se déroule au début du printemps a vu la victoire d'un vallespirien. Gilles ROCA, originaire de Can Pagot à Serralongue, a réalisé son rêve de gagner le rallye du Vallespir sur ces routes qu'il connait si bien.. Plusieurs Serralonguais et la famille ROCA se sont donnés rendez vous lors de la remise des coupes qui s'est déroulée à Amélie les Bains. Bravo à Gilles ainsi qu'à sa fille Aurélie ROCA qui concourrait également !!

Amb l'USAP à Montjuic :

Lors du match de gala de **l'USAP** à Barcelone, les Serralonguais étaient une nouvelle fois au rendez vous. Un bus TENAS est parti très tôt de Serralongue direction le stade olympique de Montjuic. Après l'incontournable « asmorzar » sur la route, un repas préparé par Fleur et Didier était servi aux supporters. Un match haut en couleur a réchauffé les cœurs. La vaillance Catalane n'a malheureusement pas suffit face à l'ogre Toulonnais, mais les Serralonguais peuvent être fier d'avoir soutenu leur équipe jusqu'au bout.

Nul doute que cette prochaine saison, les déplacements pour les derbys seront l'occasion encore de soutenir notre équipe fanion et de sortir nos « bandéres » sang et Or, et pourquoi revoir le bouclier dans notre beau village ....

Merci aux organisateurs, bravo aux supporters y Sempre en d'avant

Chasseurs : repas de fin de saison avec les épouses

Les membres de l'équipe de battue au sanglier de Serralongue, accompagnés de leurs épouses, s'étaient donné rendez-vous le dimanche 16 mars pour le traditionnel repas de fin de saison.

Ces dames qui supportent notre passion trois jours par semaine et durant cinq mois méritaient bien cette invitation.

Pour la circonstance, c'est le restaurant Guy Molas à Céret qui nous accueillait pour un succulent repas.

Au moment du dessert, le président Philippe Juanola devait remercier l'ensemble des participants et se félicitait de la bonne entente qui règne au sein de l'équipe. Le secrétaire Jean-Pierre Juanole prenait ensuite la parole pour le compte rendu de la saison écoulée en donnant quelques chiffres du tableau de chasse avec une attention particulière pour Jeannot Juanola, ancien président qui s'est vu remettre un trophée pour le plus gros sanglier abattu cette année.

Chacun a pu évoquer ses aventures cynégétiques en attendant la préparation de la future saison qu'ils espèrent aussi fructueuse et amicale.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

Joan est né le 26 août 2013 à Paris (14ème). Il pesait 3.610kg pour 49cm à la naissance. Fils de Guillem Batlle et Alexandra Pocholle, petit-fils de Claude Batlle et Michèle Rière, il a été baptisé à Serralongue le samedi 26 avril à 17h00. Félicitations aux parents et aux grands-parents

Valentin au foyer de Nathalie et Stéphane. Félicitations aux parents et aux grand parents Joëlle et Jean MARQUES.

Ils nous ont quittés :

En ce premier semestre, nous ont quittés Thérèse NOU, Odette CARBOU et Micheline LEROUX.

Toutes nos condoléances aux familles et proches.

AGENDA

SERRALONGUE 2014		
Festivités	**Dates**	**Activités**
Festivités du 14 juillet	Dimanche 13 juillet 2014	Vers 19h30 : grillade- karaoké avec IMC (inscriptions au café de la Poste)
		Feux d'artifice à 23H
	Lundi 14 juillet 2014	11h : défilé et apéritif offert par la municipalité
Vide grenier	Dimanche 20 juillet 2014	Toute la journée au village
Animation	Samedi 26 juillet 2014	18h : sardanes sur la place avec repas / spectacle
Concours de pêche	Dimanche 3 août 2014	de 9h30 à 11h00 : Concours de pêche pour les plus jeunes /plan d'eau de Lamanère.
Tournoi de foot / rugby	Lundi 11 août 2014	Animation sportive
Lancer d'espadrilles / Ventrigliss	Mardi 12 août 2014	Animations
FESTA MAJOR	Mercredi 13 août 2014	10h00 : Llevant de taula (avec La Clique)
		10h00 : village / après midi : les hameaux
		le soir : apéritif offert par le comité sur la place.
	Jeudi 14 août 2014	16h30 : Sardanes avec la "Principal del Rosello"
		20h30 : Messe à l'Eglise Sainte Marie
		22h00 : Bal avec "SUSPENS ORCHESTRA"
	Vendredi 15 août 2014	16h30 : chanteurs catalans « CANTEM JORDI »
		22h00 : Soirée "Mousse"
Gambamoulade	Samedi 16 août 2014	19h30 : Gambamoulade animée par une banda suivi d'une soirée animée par une sono
Concours de pétanque	Dimanche 17 août 2014	14h : concours de pétanque
Juillet Août 2014, tous les samedis soir : concours de pétanque Tous les samedis de Juillet/Août : sardanes sur la place du village à partir de 21h.		